



## Chambres d'hôtes de l'Etang Moromble

Françoise Chevalard

Moromble

69550 CUBLIZE

06 32 62 62 30

# Conditions générales de vente

**Article 1 - Objet** : La réservation est destinée à l'usage exclusif de séjours en chambres d'hôtes. Le meilleur accueil sera réservé à nos clients. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**Article 2 - Durée du séjour** : Le client s'engage pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 3 - Réservation et Conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 20 % du montant total du prix du séjour.

**Article 4 - Annulation par le client** : Toute annulation doit être notifiée par lettre, ou mail adressée au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, la réservation devient caduque et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

**Article 5 - Annulation par le propriétaire** : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

**Article 6 - Arrivée** : Le client doit se présenter le jour précisé entre 15h30 et 19h. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

**Article 7 - Petits déjeuners** : Les petits déjeuners sont servis entre 7h00 et 9h00. Une marge de 1/4 d'heure avant ou après cette plage horaire est acceptée, sur demande du client.

**Article 8 - Règlement du solde** : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat ou le devis seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

**Article 9 - Taxe de séjour** : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

**Article 10 - Utilisation des lieux** : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Aucun repas ne peut être pris dans les chambres. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations.

L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur.

**Article 11 - Capacité** : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

